



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**BASSMS**

# **Déclaration liminaire**

Paris, le 20 février 2024

## **Séance du 15 février 2024**

La CFDT santé sociaux souhaite réaffirmer un certain nombre de principes pour la plupart inclus dans sa proposition d'accord classification et rémunération, sur la table de négociation depuis juin 2021 :

- Oui, la CFDT est favorable à une extension la plus rapide, et si possible immédiatement, de la prime de 183 € à tous les salariés de la BASSMS. Elle rappelle par ailleurs qu'elle a été signataire de l'accord Ségur dans la FPH créant le CTI et porteuse de son caractère « flottant » au-dessus du SMIC, qu'elle souhaite voir perdurer.
- Oui, la CFDT n'est pas favorable au maintien des grilles Parodi. Pour notre fédération elles ne répondent pas aux objectifs d'égalité professionnelle, car elles n'évaluent et ne classent pas les emplois au regard du principe « à travail d'égale valeur, salaire égal » et des critères qui y sont associés dans la loi. Pour la fédération, elles sont vectrices d'inégalités et permettent le glissement de tâche en ne se fondant pas sur le travail réel, mais sur celui prescrit. Néanmoins, la CFDT est favorable au maintien de leurs principes sous-jacents à savoir un classement en fonction du niveau de qualification, auquel il conviendra d'ajouter d'autres critères notamment fondés sur la responsabilité, et une progression de carrière au regard l'expérience acquise, notamment la prise en compte de l'ancienneté.
- Oui, la CFDT est favorable à des salaires minimums d'entrée de grille garantis par niveau de qualification, et dont le niveau devra être déterminé au regard de la réalité des salaires sur le marché du travail pour ce même niveau. C'est un enjeu majeur d'attractivité.
- Oui, la CFDT est favorable à la reconnaissance salariale de la professionnalisation, qu'elle soit le fait de l'obtention d'un diplôme complémentaire, d'une certification professionnelle ou simplement la validation de compétence via la formation continue.
- Oui, la CFDT est favorable à une progression de carrière minimale garantie, linéaire et identique pour tous. Rappelons que la proposition CFDT prévoit une progression globale de 2 % par an amenant de fait à un doublement du salaire de base sur la carrière.
- Oui, la CFDT est favorable à une reprise à 100 % à l'embauche de l'expérience professionnelle. C'est un enjeu d'égalité professionnelle en ce

qu'elle est fondée sur des critères objectifs et paritairement définis, et supprime les phénomènes de négociation individuel, toujours défavorable aux femmes.

La CFDT santé sociaux a souhaité réaffirmer ces points, car, à bien y regarder, il semble que de nombreux points font convergence, même s'ils ne font pas consensus, d'autres n'ont pas fait l'objet de propositions de la part des employeurs, et il faudra donc y répondre sur la reconnaissance de la professionnalisation et la reprise à l'embauche, et enfin d'autres devront nécessairement faire l'objet de compromis.

Pourtant, même si une majorité d'acteurs sont favorables à une convention collective unique, il est à en devenir chèvre que ne pas arriver à se mettre d'accord... quand on est d'accord! Tout du moins sur l'essentiel, à savoir la revalorisation de l'ensemble des femmes et des hommes qui travaillent dans nos établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la reconnaissance de la société eu égard aux missions essentielles qu'ils et elles exercent pour la cohésion sociale du pays, l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes que cela représente du fait de la forte féminisation des emplois dans notre secteur, et j'en passe....

Ce qui se jouerait alors, ce serait la capacité de chacun à accepter les compromis nécessaires à un accord dans une situation conflictuelle, à l'image de notre société finalement, qui voit les positions se tendre jusqu'à se radicaliser.

Et alors que le souvenir de la pandémie Covid-19 s'estompe, que les applaudissements de la Nation reconnaissante aux essentielles se font plus lointains, nous sommes en train de laisser passer cette occasion historique, car notre secteur, fondé sur la solidarité, ne sera bientôt dans le spectre d'un débat politique se fourvoyant dans la désignation de l'immigré comme bouc-émissaire de tous les maux de la société. Et, autant le dire, cette occasion ne se représentera pas de sitôt, tout du moins celles et ceux présents dans cette salle ne la verront pas.

Il est hors de question pour la CFDT santé sociaux de renvoyer à un futur lointain et hypothétique l'édification d'un cadre de garanties collectives de haut niveau à travers une convention collective unique et étendue permettant de mettre un terme aux inégalités dont souffrent les salariés de la branche et dont pâtit l'attractivité du secteur. L'urgence ne saurait se contenter de conforter le système en place en ne traitant que la question salariale, même si celle-ci est centrale. Nous ne répondrions pas aux attentes et aux aspirations des salariés qui, de trop attendre, ont le droit à cette exigence à notre endroit.

Quel qu'en soit le chemin, tout finit par la négociation et la conclusion d'un accord, un chemin fait de compromis qu'il nous faut trouver rapidement. Car le compromis ce n'est pas un gros mot... c'est simplement la vie. C'est ce que nous faisons tous les jours, dans notre quotidien, au travail, avec notre entourage, pour vivre en société.

Un seul scénario donc demeure : négocier, négocier, négocier. Car c'est dans cet espace que nous pourrions peser sur le devenir des conditions d'emploi et de travail des professionnel-le-s du secteur, porter leurs aspirations et nos revendications et garantir en droit des avancées porteuses de progrès social. À défaut, nous laisserions à d'autres, à l'État notamment, le fait d'en disposer unilatéralement.

Pour la CFDT, il s'agit aujourd'hui de tracer un chemin ambitieux en adoptant ce jour un programme de travail, conformément au respect de nos accords en vigueur. De plus, dans la recherche constante des compromis nécessaires, la CFDT fera de nouvelles propositions lors de la séance prochaine sur le sujet des classifications et des rémunérations et dont elle espère qu'elles seront une base de négociation pour l'ensemble des partenaires sociaux.